



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 16 Décembre 2016

Convocation	07 décembre 2016	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	07 décembre 2016			
Réunion	16 décembre 2016	14	10	10(+4)

L'an deux mille seize, le vendredi seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO-CARNIEL - Daniel SANNIER - Gilbert URSIN - Marie Fernande PIGNE - Claude PLANCHOU - Sylvain HAMEL - Brigitte SIMON - Marie-Claude VAUDANDAINE - David ZWAARDEMAKER

Pouvoirs : Jean-Marc BELLAMY a donné procuration à Jacques DAMIEN
Nathalie DUBUISSON a donné procuration à Annette CANDOTTO-CARNIEL
Armelle STEUX a donné procuration à Marie-Claude VAUDANDAINE
Astride LEVAVASSEUR a donné procuration à Gilbert URSIN

Secrétaire de séance : Sylvain HAMEL

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil du 14 novembre 2016

Il est donné lecture du compte rendu de la séance du 14 novembre 2016. Après rectification,
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ajout de point à l'ordre du jour : Convention avec la MJC de DUCLAIR, **Accepté à l'unanimité**

50 - METROPOLE ROUEN NORMANDIE _ Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services « Eau et Assainissement 2015 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-3,

CONSIDERANT que le Maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement que la Métropole ROUEN Normandie lui a transmis par courrier reçu le 14 novembre 2016,

Daniel SANNIER s'étonne que le bilan 2015 ne paraisse qu'en décembre 2016

Monsieur le Maire remontera cette remarque à la Métropole et a tenu à développer ce point pour la bonne information du Conseil Municipal.

Il apporte une précision sur notre station d'épuration qui peut "accepter" 1200 personnes pour 900 aujourd'hui ce qui laisse de la marge.

Gilbert URSIN précise que 30 foyers déversent à ce jour des eaux pluviales dans les eaux usées ce qui est interdit et qu'ils devront se mettre en conformité. Ceci soulagera la station d'épuration en cas de forte pluie.

Daniel SANNIER rappelle qu'à l'époque l'adhésion à la CREA était, entre autres éléments, motivée par une baisse annoncée du prix de l'eau.

Sylvain HAMEL attire l'attention du conseil sur la méthode de facturation de l'eau par tranches de consommation, laquelle n'est pas équitable pour les familles nombreuses.

Daniel SANNIER relève que le prix de l'eau reste élevé pour Hénouville par rapport aux autres communes même s'il a un peu baissé en 2016.

Jacques DAMIEN explique que le prix de l'eau doit converger pour les 71 communes de la métropole vers un prix unique en 2030.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité

Avenant au bail du 88 rue de l'église

La commune est propriétaire d'un immeuble (88, rue de l'église) mis en location. Une citerne de gaz (propriété de Primagaz) faisant partie de cette location, fait l'objet d'un contrat comprenant différentes clauses dont l'entretien ainsi que les modalités de livraison de gaz. Ainsi, il appartient au locataire de prendre à sa charge ce contrat. Après plusieurs entretiens, le locataire venant

de confirmer qu'il a contracté ce contrat avec le propriétaire de la cuve, le projet de délibération portant sur un avenant au bail est supprimé.

51 - Participation aux frais de clôture mitoyenne de la Sente piétonne

Monsieur le Maire informe que suite, à la réalisation de la sente piétonne se situant entre les terrains des consorts HURE et TOUCHARD/LEGOIS, il convient avec ces derniers de réaliser une clôture dont les frais seront partagés en deux du fait de la mitoyenneté. Il est précisé que cette prise en charge a été définie lors de la signature de l'acte.

Considérant que M. et Mme TOUCHARD/LEGOIS ont donné leur accord sur les modalités de règlement de cette clôture qui sera réalisée par l'entreprise ENCLAME d'un montant de 4716.25 € réparti comme suit :

Participation commune de 2358.13 € et participation de M. et Mme TOUCHARD/LEGOIS de 2358.12 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à assurer le paiement de la totalité de la facture d'un montant de 4716.25 € dès réception à l'entreprise. Le montant de 2358.12 € correspondant à la part de M. et Mme TOUCHARD/LEGOIS fera l'objet d'un recouvrement par la trésorerie en juin 2017.

52 - Contrat à durée déterminée – Secrétaire Générale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Lemire Emilie assure les fonctions de secrétaire générale depuis le 1^{er} janvier 2015. Recrutée sur un contrat d'un an qui a été renouvelé, celui-ci se termine le 31 décembre 2016.

Au regard des dispositions réglementaires, une procédure de recrutement a été mise en place. Une annonce sur le poste a été portée sur le site « Cap Territorial ». Des lettres de motivations et CV ont été reçues. Des entretiens ont été assurés. Melle Lemire a été retenue. Elle devra passer le concours de rédacteur.

Un nouveau contrat a été établi pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Le Conseil

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Vu la procédure de recrutement,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2017 d'un emploi de Rédacteur contractuel à temps complet à raison de 35 heures par semaine pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale.

- Cet emploi sera occupé par Mme LEMIRE Emilie recrutée par voie de contrat à durée déterminée de 1 an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, 6^e échelon, par référence à l'indice brut 429, auquel s'ajoutera une NBI de 15 points ainsi qu'une IAT et IEMP.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité

53 - Voirie – Détermination de la longueur de voirie

Vu les relevés et recellement des données réalisés par les différents services,

Monsieur le Maire fait part au conseil que le totale des routes communales représentent 14 km et qu'elles sont un élément de calcul de la DGF

Monsieur SANNIER demande si on peut ajouter les portions de routes départementales quand elles traversent le village-

Monsieur le Maire prend le point pour étude et il doit se rapprocher des services de la Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la nouvelle longueur de voirie communale s'élève à 17 040 m et se décompose selon le tableau ci-joint

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité

54 - Subvention supplémentaire au CCAS

Considérant que le Fond Social au Logement et le Fond d'Aide aux Jeunes sont pris en charge par le budget du Centre Communal d'Action Sociale et ce depuis le début de ce mandat,

Considérant que le Département a sollicité le Centre Communal d'Action Social de régler les fonds 2015 et 2016 sur un même exercice comptable (2016)

Les prévisions budgétaires du CCAS n'ayant prévu cet état de fait, M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le versement d'une subvention de 1 000€ sur le budget du CCAS.

Monsieur SANNIER demande si la dépense liée à l'aide sociale est stable ou non au fil des ans.

Mme CANDOTTO propose qu'un bilan financier sur plusieurs exercices soit réalisé et présenté lors d'un prochain Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, **Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité**

55- Décisions modificatives

Suite à des demandes de Madame la Perceptrice, il convient de procéder à des décisions modificatives sur le budget de la commune qui se décomposent comme suit :

Commune d'HENOUVILLE - 2016 DM 4 - Dotations amortissements des immo. - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-107 850,82
		28041582 (040) : Bâtiments et installations	47 609,26
		28041641 (040) : Biens mobiliers, matériel et études	59 528,76
		280422 (040) : Bâtiments et installations	712,80
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-107 850,82		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	107 850,82		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 5 - Intégration Etudes 117-2012 - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (041) : Constructions	1 624,46	2033 (041) : Frais d'insertion	1 624,46
2313 (041) : Constructions	53,82	2033 (041) : Frais d'insertion	53,82
2313 (041) : Constructions	233,28	2033 (041) : Frais d'insertion	233,28
Total dépenses :	1 911,56	Total recettes :	1 911,56

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 6 - Intégration Etudes Marché Voirie N°210-2031-13 - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (041) : Constructions	19 910,49	2031 (041) : Frais d'études	19 910,49
Total dépenses :	19 910,49	Total recettes :	19 910,49

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 7 - SOLDE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 312-238-14 - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
-----------------	--	-----------------	--

<i>Article(Chap) - Opération</i>		<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>		<i>Montant</i>
21534 (041) : Réseaux d'électrification		15 135,52	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.corporelles		15 135,52
Total dépenses :		15 135,52	Total recettes :		15 135,52

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 8 - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 10-238-2015 - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 047,67	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.corporelles	1 047,67
Total dépenses :	1 047,67	Total recettes :	1 047,67

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 9 - DM 09 - 16/12/2016

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
20422 (204) : Bâtiments et installations	14 156,00		
2128 (21) : Autres agencements et aménagements de terrains	3 801,60		
21533 (21) : Réseaux câblés	-14 156,00		
21757 (21) : Matériel et outillage de voirie	-3 801,60		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Commune d'HENOUVILLE – 2016 DM 10 - SUBVENTION CCAS - 16/12/2016

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 000,00		
657362 (65) : CCAS	1 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité .

Monsieur SANNIER explique le rendez-vous qui a eu lieu en Mairie avec la MJC de Duclair le 13 décembre. Il fait le constat que le contrat d'animation CESAJE passé avec la MJC de Duclair pour les adolescents (11-16 ans) ne fonctionne plus. Il propose donc de limiter le contrat MJC aux seules activités TAP (Temps des Activités Périscolaires) Avec la mise en place des rythmes scolaires, la commune a choisi de mettre en place un partenariat avec la MJC de Duclair. Vu, la convention signée en année civile, Vu, la nécessité de renouveler la convention pour l'année 2017 et que cette dernière prendra la forme d'une convention pluriannuelle (de janvier 2017 à juillet 2020),,

Considérant, qu'il faut délibérer sur les termes de la convention.

Il est proposé d'accepter ce qui suit :

- La mise à disposition de deux animateurs pour l'accueil des enfants de la commune d'Hérouville au sein des activités « 3-11 ans » dans le cadre des TAP, 3 fois par semaine de 15h30 à 16h30.
- la municipalité d'Hérouville s'engage à verser la somme de 7 583€ (en 2017) puis une augmentation de 1% jusqu'à la fin de la période d'engagement correspondant au fonctionnement des activités « 3-11 ans » TAP.

Monsieur HAMEL demande si le contrat est résiliable avant terme.

Madame CANDOTTO et Monsieur SANNIER répondent que cela est possible et notamment si la MJC ne remplissait pas les critères de qualité nécessaires aux TAP ou si l'activité périscolaire était supprimée dans l'avenir.

Monsieur SANNIER souligne que cela a concerné 67 élèves au premier trimestre

Monsieur le Maire se félicite de la souplesse que nous donne le fait de travailler avec différents acteurs sur les TAP (Associations : Ma Tasse de Thé – GDH - Ludisports - MJC et Ludokiosque).

Le Conseil Municipal remercie Monsieur le Maire et Monsieur SANNIER pour l'investissement que cela représente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la MJC de Duclair.
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec la MJC de Duclair
- M. le Maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

A l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- Une enquête publique est en cours de réalisation sur les aménagements du Pont Flaubert et ses accès. Elle est ouverte au public et des plaquettes de renseignement sont disponibles en Mairie.

- Le plan pluriannuel d'investissement en matière de voirie est expliqué au Conseil, un point détaillé est fait sur la réfection de la rue de l'Ouraille. C'est un dossier long à traiter car en plus de la voirie partagée avec La Vaupalière, il y a des questions d'écoulement pluvial à traiter.

Une présentation des travaux d'éclairage public est également faite.

- Un artisan, tailleur de pierre, a été trouvé pour un coût modéré par rapport aux prévisions initiales de près de 200 000 euros. Cet artisan commencera fin 2016 pour les premiers travaux de réfection. Le Maître verrier commencera en 2017. Messieurs URSIN et ZWAARDEMAKER approuvent car le clocher ne semble pas si abîmé que cela.

Madame VAUDANDAINE demande des informations sur l'aménagement de l'arrêt de bus à proximité de chez elle. Monsieur le Maire répond que le dossier est en cours de traitement par les services concernés à la Métropole.

Madame CANDOTTO rapporte ce qui suit :

- la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon est lancée
- les entretiens professionnels auprès des agents de la commune ont été réalisés début décembre.
- Le Maire n'a pas été intégré dans la procédure d'attribution des 8 logements sociaux de la Rue de Bethléem.
- Un point est fait sur le dernier Conseil Métropolitain.

Monsieur SANNIER

- la commune ne doit plus utiliser de produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017. Ceci va nécessiter du travail de recherche de solutions alternatives et de communication.

- Un résumé est fait aux membres du conseil sur les réunions auxquels il a assisté avec les objectifs et les enjeux de chacune (sites Natura 2000, objectif O-phyto).

Suite aux nombreuses insatisfactions remontées par le CME Monsieur HAMEL remercie Monsieur le Maire et ses Adjoints pour le travail mené sur la cantine scolaire qui semble porter ses fruits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pouvoir de BELLAMY Jean-Marc à DAMIEN Jacques	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	Pouvoir de DUBUISSON Nathalie à CANDOTTO CARNIEL Annette
HAMEL Sylvain	Pouvoir de LEVAVASSEUR Astride à URSIN Gilbert
PIGNE Marie-Fernande	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
Pouvoir de STEUX Armelle à VAUDANDAINE Marie-Claude	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David